

Texte de présentation

Grand concours littéraire 2017

Par dérogation du Conseil d'Administration, les modalités de participation au Concours Littéraire sont particulières en 2017. Les candidats sont dispensés, pour cette année seulement, de s'acquitter de la cotisation à l'AEAF.

Cependant, tout candidat au concours, primé, mentionné ou simplement reconnu admissible par le jury du concours, pourra, s'il le souhaite, adhérer à l'association à l'issue du concours en s'acquittant de la cotisation. Il deviendra alors membre de l'Académie avec les avantages afférents, notamment il disposera d'un espace personnel sur le site Web de l'AEAF.